



Les modifications à la *Loi sur la police*

Campagne de mob

Il n'y a plus que deux possibilités. Ou bien le ministère de la Sécurité publique donne satisfaction aux associations policières et à leurs membres en rétablissant les droits individuels des policiers, droits qui ont été passablement amochés lors de l'adoption de la *Loi sur la police* en juin 2000... Ou bien la pression montera, à la fin de l'été et au début de l'automne, alors qu'une campagne de sensibilisation sera mise en branle par la *Table de concertation des syndicats policiers du Québec*. Bilan des travaux du dernier sommet syndical policier.

PARCE QUE LES
POLICIERS
 ONT AUSSI DES
DROITS

IL FAUT REVOIR
**LA LOI SUR
 LA POLICE!**



Cinq cents représentants syndicaux étaient réunis à Saint-Hyacinthe, pour le 6^e sommet syndical policier. Les présidents ont fait le bilan du travail de la dernière année. Le reste de la journée a été consacré aux modifications à apporter à la **Loi sur la police**.

ilisation en vue...



Le président de la Fraternité, **Yves Francoeur**, a fait état du dossier du profilage racial, « une question qui touchera tous les policiers québécois et pour lequel nous devons être vigilants », a-t-il fait valoir aux représentants syndicaux.



L'honorable **Rémi Bujold**, président de Ryan Affaires publiques, un spécialiste des relations gouvernementales est venu expliquer le fonctionnement d'un gouvernement en contexte minoritaire.



La députée de Lotbinière et critique de l'ADQ pour la sécurité publique, **M^{me} Sylvie Roy**.

Le 23 mai dernier, à Saint-Hyacinthe, avait lieu le 6^e Sommet syndical policier. Presque exclusivement consacré à préparer une éventuelle mobilisation pour obtenir des changements satisfaisants à la *Loi sur la police*, le Sommet réunissait environ 500 délégués de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPQ), de la Fédération des policiers municipaux du Québec (FPMQ) et de la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM).

En ouverture de l'événement, les trois présidents, Denis Côté, de la Fédération, Jean-Guy Dagenais, de l'APPQ, et Yves Francoeur, de la Fraternité, ont dressé

un bilan des grands dossiers de la Table de concertation, tels qu'ils sont résumés dans le texte que vous pourrez lire dans les pages suivantes.

M. Rémi Bujold, du cabinet *Ryan Affaires publiques*, est venu expliquer aux représentants syndicaux à quel point les relations gouvernementales sont importantes quand on veut obtenir des résultats dans un dossier.

Trois invités sont ensuite venus prononcer une allocution. La députée de Lotbinière et porte-parole de l'ADQ en matière de sécurité publique, M^{me} Sylvie Roy, est venue faire état de l'ouverture de son parti pour appuyer les causes poli-



Le député **Jacques Côté**, du comté de Dubuc, au Saguenay, critique du PQ à la sécurité publique.

cières. Elle a été suivie du député de Dubuc, porte-parole du Parti Québécois en matière de sécurité publique, M. Jacques Côté. Pour terminer, M. Paul Girard, sous-ministre en titre au MSP, a fait état des grandes orientations de son ministère pour les prochains mois. La synthèse de son allocution suit ce texte. ●

L'atelier des trois vice-présidents



Martin Roy, vice-président à la FPPM, **Jacques Painchaud**, vice-président à l'APPO, et **Paulin Aubé**, vice-président à la FPMQ, ont animé un atelier enlevé pour présenter aux représentants syndicaux le message qui devra être communiqué aux élus municipaux et aux députés d'ici à l'automne.

Obtenir des changements à la *Loi sur la police*

Les derniers développements

■ **14 décembre 2006.** En réponse à la demande des syndicats policiers de réviser la *Loi sur la police*, dépôt du projet de loi 62 dans les heures qui précèdent la fermeture de la session parlementaire. Les membres de la Table de concertation conviennent rapidement que le projet de loi est totalement insatisfaisant, et qu'il constitue en fait un recul à certains égards.

■ **12 février 2007.** Les trois présidents syndicaux rencontrent le ministre de la Sécurité publique, Jacques P. Dupuis, pour faire débloquent le dossier. Une série de rencontres sont prévues pour l'hiver et le printemps, au niveau administratif, pour progresser en vue du dépôt d'un projet de loi à la session du printemps.

■ **30 mai 2007.** Après plusieurs séances de travail, le sous-ministre Paul Girard dépose de nouveaux textes pour les articles de la *Loi sur la police* qui font l'objet de discussions depuis plus d'un an. Les textes sont jugés plus sympathiques que ceux du projet de loi 62, mais le problème de la destitution automatique reste entier. La Table de concertation estime que le dépôt d'un projet de loi serait prématuré.

■ Au moment d'écrire ces lignes, le **11 juin 2007**, le ministre de la Sécurité publique recevait une lettre provenant de la Table de concertation des syndicats policiers du Québec, dans laquelle les présidents lui demandaient une rencontre afin de discuter des suites à donner au dossier.

Dans la lettre, les syndicats notent que des progrès ont eu lieu, mais que l'on n'est pas encore mûr pour le dépôt d'un projet de loi. Dans une entrevue publiée dans le journal *La Presse* le **vendredi 15 juin**, le ministre affirme que le dépôt d'un nouveau projet de loi allait avoir lieu à l'automne.

■ **26 juin 2007.** Les membres de la Table de concertation se réunissent pour préparer la mobilisation qui prendra son envol au mois d'août. Lors du sommet syndical, les représentants syndicaux ont été clairs : les modifications obtenues doivent être satisfaisantes, entre autres sur la question de la destitution automatique, qui doit disparaître du paysage.